

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vessey, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de E ROCHE), M ALLAMEL, M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), J SOUBEYRAND (proc de I NGUYEN), M THINON, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE (proc de B TEYSSIER) et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 33
Procurations : 8
Votants : 41
Absents : 11

Date de convocation : 2/12/2022

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : JP LARDY, R KAPPEL, MF TASTEVIN P MAISONNEUVE, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD, G DOZ et A LAURENT

En présence des suppléants non votants :

Objet : Marchés publics - acquisition de contenants pour la collecte des OM et déchets assimilés.

Le Président rappelle à l'assemblée que des marchés publics ont été passés en 2020 et 2021 pour respectivement, l'acquisition de bacs roulants et colonnes aérienne. Ces marchés étant arrivés à terme, il précise la nécessité de lancer une nouvelle consultation pour acquérir des bacs et des colonnes et ainsi doter le territoire des équipements nécessaires.

Le Président précise les modalités envisagées pour la consultation :

- Procédure formalisée d'un montant global prévisionnel de 330 000€ ht ;
- Marché alloté de type accord cadre à bons de commande comportant 2 lots :
- Lot 1 : bacs roulants : 105 000 € ht par an soit 210 000 € HT pour la durée du totale du marché (2 ans)
- Lot 2 : colonnes aériennes : 60 000 € ht par an soit 120 000 € HT pour la durée du totale du marché (2 ans)

Il est précisé que le choix des fournisseurs sera validé par la commission d'appel d'offres.

Il demande au Conseil Communautaire l'autorisation de faire préparer et publier la consultation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- autorise le Président à lancer la consultation aux conditions ci-avant énoncées ;
- prendra une nouvelle délibération pour autoriser le Président à signer les marchés à intervenir, sur présentation du rapport de la CAO.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 décembre 2022
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20221208-DEL08122022-19-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022